

Délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026
chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration

Historique :

Créée par : Délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration

JONC du 5 août 2026
Page 17543

Article 1^{er}

Les membres du gouvernement sont chargés d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration conformément aux dispositions suivantes et dans la limite des compétences dévolues à la Nouvelle-Calédonie.

Article 2

Outre les compétences qui lui sont propres en matière de relations extérieures et de sécurité civile notamment, M. Milakulo Tukumuli, président du gouvernement, est chargé d'animer et de contrôler le secteur des transports, de la santé et de la protection sociale.

Il est également chargé des relations avec les collectivités, le congrès et le conseil économique, social et environnemental.

Article 3

M. Christopher Gygès, vice-président du gouvernement, est chargé d'animer et de contrôler les secteurs de l'économie, de la fiscalité, des télécommunications ainsi que des questions douanières. Il assure à ce titre le suivi des sujets relatifs au commerce extérieur et à l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie.

Il est également chargé des questions relatives à la souveraineté alimentaire de la Nouvelle-Calédonie.

Article 4

Mme Nina Julié est chargée d'animer et de contrôler le secteur de l'enseignement, de la jeunesse et des sports.

Elle est également chargée des sujets en lien avec la protection de l'enfance.

Article 5

M. Laurent Bonnefond est chargé d'animer et de contrôler les secteurs de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Il assure à ce titre le suivi des questions foncières ainsi que des sujets relatifs à la reconstruction.

Il est également chargé des sujets en lien avec la commande publique, le patrimoine immobilier de la Nouvelle-Calédonie et la transformation numérique.

Article 6

M. Philippe Blaise est chargé d'animer et de contrôler les secteurs du budget, des finances et de la fonction publique.

Article 7

M. Alcide Ponga est chargé d'animer et de contrôler les secteurs de la mine et de l'énergie.

Article 8

M. Gilbert Tyuienon est chargé d'animer et de contrôler les secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Il est également chargé du dialogue social.

Article 9

M. Johanito Wamytan est chargé d'animer et de contrôler le secteur de la pêche ainsi que le suivi des sujets en lien avec l'océan et le parc naturel de la mer de Corail.

Il est également chargé des questions relatives à la recherche et au climat.

Article 10

M. Ernest Déméné est chargé d'animer et de contrôler le secteur de la culture ainsi que des sujets en lien avec l'égalité et la citoyenneté.

Article 11

Mme Méryl Marlier est chargée d'animer et de contrôler le secteur de l'économie sociale et solidaire ainsi que de la politique de l'eau.

Article 12

M. Billy Forest est chargé d'animer et de contrôler le secteur des affaires coutumières et des sujets en lien avec le patrimoine culturel kanak.

En lien avec le président du gouvernement, il est à ce titre chargé des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers.

Article 13

La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République et publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.